



Changement d employeur l employeur veut que je démissionne

Par **ramon03**, le **01/12/2014** à **21:27**

Mon employeur stop son activité dans la centrale suite a la perte de ses contrats mon employeur loue des camions pour une centrale a béton il viens de perdre le marcher donc c est une autre entreprise qui prends sa place.

il me demande de démissionner afin que le repreneur me signe un nouveau contrat.

Je voudrais sa voir si c est légal il viens de le faire avec un autre de mes collègues il dit que oui que je n ai pas le choix.

Le contrat dois être repris par l autre au 1 er janvier il a dit que je ne peux que démissionner si je veux le poste

Je perdrais donc mes années de travail et si pars hasard le nouvel employeur me garde pas? il déclare que 8 jours avant le fin du mois je devrais démissionner et l autre employeur me signera un nouveau contrat

Par **P.M.**, le **01/12/2014** à **22:09**

Bonjour,

Vous n'avez pas à démissionner et si le contrat de travail doit être transféré, c'est au titre des dispositions de la Convention Collective applicable ou de l'[art. L1224-1 du Code du Travail](#) sinon, c'est à l'employeur actuel de procéder au licenciement économique...

Par **janus2fr**, le **02/12/2014** à **07:55**

Bonjour,

Tout à fait d'accord avec PM, ne démissionnez surtout pas !